

CPU/Mesri : un réseau national « pour développer une capacité d'expertise collective » sur les rankings

Paris - Publié le mercredi 19 juin 2019 à 10 h 14 - Actualité n° 150070

La [CPU](#) et le [Mesri](#) vont co-administrer un réseau national de référents pour les classements internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur, est-il annoncé lors d'une journée thématique organisée par la CPU, à Paris, le 17/06/2019.

L'objectif du réseau « que 50 personnes ont déjà rejoint », est « d'échanger et d'avoir un outil commun à tout le monde sans forcément utiliser les boîtes mail, qui permette de recenser toute la documentation [sur les classements] », détaille [Tiphonie Pons](#), chargée de mission pour la valorisation des actions de la [Dgesip](#) auprès des établissements.

Pour [Brigitte Plateau](#), Dgesip, qui clôture la journée, « ce réseau sera l'endroit pour développer une capacité d'expertise collective au service des établissements dans toute leur diversité ».

Elle ajoute : « L'intérêt de l'État dans cette histoire n'est sûrement pas de mettre les établissements ni les disciplines en compétition. Son objectif est qu'à travers cet outil que sont les classements - ce n'est pas le seul - l'enseignement supérieur français soit globalement beaucoup plus visible sur le plan international. C'est dans ce contexte-là que nous voulons nous y intéresser ».

Si la Dgesip reconnaît que les classements ne sont pas un sujet nouveau, elle estime qu'ils sont « régulièrement remis sur le tapis dans le paysage de l'enseignement supérieur français, du fait des nombreuses réformes pour améliorer sa qualité et sa visibilité dans ce contexte de mondialisation », citant les lois de 2006/2007, le passage aux [RCE](#), les [PIA](#), l'instauration des [Comue](#), l'ordonnance sur les regroupements. Pour elle, « il ne s'agit évidemment pas de se fondre dans un moule international, mais au moins que la lecture du paysage français puisse ressembler à une lecture faite par l'ensemble de la planète ESR ».

[Bernard Larroutourou](#), [DGRI](#), qui intervient également, estime que « nous avons longtemps été tentés d'éviter les classements et nous avons encore tendance à le faire, en les trouvant critiquables par ce qu'ils reflètent ou parce qu'ils ne sont pas adaptés à la situation... La réalité est sûrement moins caricaturale, mais il nous est arrivé en tout cas d'avoir cette tendance-là au ministère. Ce n'est clairement pas la bonne attitude ».

Les pistes du Mesri pour alimenter les réflexions du réseau

Coconstruire une liste d'établissements à classer par Shanghai

Brigitte Plateau revient sur sa rencontre avec Ying Cheng, directeur du CWCU (Center for world-class universities) qui produit le classement de Shanghai, en compagnie de Bernard Larroutourou :

« Nous avons compris qu'il se base sur une liste ministérielle des établissements à classer. Mais lorsque nous avons regardé les listes qui existaient sur le site du ministère actuellement, nous nous sommes dit que Ying Cheng devait sûrement faire un choix.

Nous ne savons pas si ce choix est bon mais l'objectif est de maîtriser au moins cette partie du processus et de mettre sur notre site une liste d'établissements susceptibles d'être classés. Cette liste doit servir aux classements institutionnels globaux, mais aussi permettre la prise en compte des classements automatiques ».

La Dgesip indique toutefois ne « pas vouloir approfondir davantage, car c'est un sujet qui mène à débat », et invite à ce sujet « le réseau et les acteurs sur chaque site universitaire à s'en emparer ».

« Pour aboutir à cette liste, il faut que nous menions une réflexion conjointe qui soit le résultat d'une co-construction et non pas que le ministère publie simplement une liste sur son site », argue-t-elle.

Les écoles d'ingénieurs appelées à se positionner d'ici mi-juillet 2019

La [Cdefi](#) veut sonder les écoles d'ingénieurs sur leur positionnement concernant les classements, « par un questionnaire envoyé très prochainement », a annoncé Christian Lermينياux, directeur de Chimie ParisTech, lors d'un point sur les classements internationaux organisé à l'occasion du colloque de la Cdefi, le 07/06/2019 à Toulouse.

L'objectif du questionnaire est de pouvoir synthétiser une position commune des écoles d'ingénieurs, car « ces questions nous concernent », a affirmé Jacques Fayolle, président de la conférence.

« Elles ne touchent pas que les universités. Nos écoles sont, par exemple, assez bien positionnées dans certains classements thématiques. Il faut décider si nous voulons que ce soit l'établissement de site qui apparaisse ou le nom de notre école qui soit classé. Ou si nous préférons un traitement différent pour les classements thématiques et les généralistes. »

Cette démarche intervient à la suite d'une demande du [Mesri](#) à la [CPU](#) et la Cdefi, afin d'envoyer à [ARWU](#) une liste officielle des établissements à classer d'ici l'été 2019. La Cdefi doit répondre au Mesri d'ici mi-juillet. Cette liste peut être « protéiforme » selon les types de classements, a encore précisé Jacques Fayolle. Il s'agit en tout cas d'éviter la situation de 2018 qui a conduit [ARWU](#) à ne pas classer [PSL](#) en raison de son statut de [Comue](#).

Les problématiques spécifiques aux classements « sont entendues »

Elle affirme également avoir « entendu les différentes problématiques liées aux classements » qui sont remontées lors des ateliers organisés par la [CPU](#) au cours de la journée. Parmi elles :

- l'arrivée de l'open data ;

- le formatage des données pour éviter les doublons ;
- le fait que ces classements ne doivent pas servir de compétition entre les disciplines ni avoir d'impact sur le financement ;
- ou encore leur périmètre dû au partage des UMR.

En particulier, sur cette problématique du formatage des données (éviter qu'un établissement soit interrogé de manières différentes sur ses données), « certes le ministère doit balayer devant sa porte, mais on peut collectivement se demander quelles sont les données qu'on veut voir figurer sur Data ESR et sous quel format, et s'imposer de n'utiliser que celles-là », souligne Brigitte Plateau, citant l'exemple des classements d'écoles d'ingénieurs :

« Les écoles d'ingénieurs sont classées par la presse française, qui s'amuse à changer tous les ans ses indicateurs afin de faire tourner ces classements pour créer un buzz différent tous les ans. Les écoles d'ingénieurs ont donc imposé d'avoir une base de données unique pour l'élaboration des classements ».

Une plateforme en ligne en support du réseau des référents classements

Le réseau s'appuie sur une plateforme en ligne développée par la société Whaller, « start-up française qui gère déjà le réseau ORE lancé en 2018 par le Mesri et permet de mettre en réseau l'ensemble des personnes travaillant sur les questions de réussite en licence », selon Tiphanie Pons.

La responsable communication extérieure et partenariats à la Dgesip fait également « un appel à volontaires et bénévoles pour coadministrer le réseau avec la CPU et le Mesri ».

La vision du Mesri sur les classements

Une « progression » de la France identifiée par le SGPI à partir des données du classement de Leiden

« Dans le cadre du programme 421 du PIA 3 [Soutiens des progrès de l'enseignement supérieur et de la recherche], le SGPI a utilisé les données du classement de Leiden pour classer les établissements en fonction de la part de leurs publications parmi les 10 % les plus citées :

- Cet indicateur a fait apparaître une progression assez significative pour les dix premières universités françaises classées selon ce critère, qui sont passées d'un rang moyen de 167 en 2016 à 112 en 2018, avec comme objectif d'atteindre 100 en 2020.
- La part d'étudiants diplômés (licence, master, doctorat) [en France] par l'une des 200 premières universités au monde selon ce même critère est passée de 20,4 % en 2016 à 23 % en 2018, avec l'objectif d'atteindre 27 % en 2020.
- La part des publications issues des Index et I-site et parmi les 10 % les plus citées au monde est passée de 6,67 % en 2016 à 7,76 % en 2018, avec pour objectif d'atteindre 8 % en 2020.

Ce n'est pas une révolution mais progresser est déjà une très bonne chose. Cela montre par ailleurs qu'il ne s'agit pas de différencier une université par rapport à une autre mais de regarder globalement comment ce système universitaire français progresse », note Brigitte Plateau.

La Dgesip invite également les établissements classés à se positionner par rapport aux autres pour mieux comprendre « qui ils sont » :

« Si une université découvre qu'elle est première suivant un éclairage donné, il serait intéressant de regarder qui sont celles qui la suivent car, au fond, ce qui est intéressant ce n'est pas seulement d'être premier, mais de se positionner par rapport à un ensemble d'établissements, et que ce positionnement approfondisse notre compréhension que l'on a de ces indicateurs.

Je nous encourage à essayer de nous professionnaliser face à ces "flashes" qui s'ils sont trop dispersés et trop browniens [aléatoires], ne nous permettent pas d'avancer dans la compréhension de ce que l'on est ».

L'appel du Mesri à dialoguer avec les établissements

« Les classements sont une réalité de plus en plus prégnante. Nous - Mesri, universités et écoles - devons en tenir compte, faire en sorte que nos données soient complètes et à jour, et éviter d'avoir une mauvaise note juste parce que nous n'avons pas fait ce qu'il faut ou parce que notre dispositif d'Esri se retourne contre nous », introduit Bernard Larrouturou, DGRI.

Deux actions du Mesri vont déjà en ce sens, selon lui :

- « Frédérique Vidal, sur proposition de la DGRI, a écrit aux dirigeants d'organismes de recherche [en février 2019] en demandant que les chercheurs les plus cités (HCR) indiquent en première affiliation leur université - pour le calcul d'un indicateur du classement de Shanghai, on en perdait la moitié.
- Dans le même sens, en tant que tutelles, nous inscrivons comme objectif majeur dans les COP des organismes qu'ils accroissent leur contribution à l'émergence de grandes universités au meilleur niveau international. »

Avec Brigitte Plateau, ils estiment également que le dialogue avec les établissements est nécessaire pour rapporter au mieux la situation des établissements jusqu'au sommet de l'Etat.

- Ainsi, pour Bernard Larrouturou, « nous devons poursuivre ces réflexions au niveau national, nous avec vous, pour savoir mieux parler de ces classements, de leurs limites, de ce qu'ils signifient pour votre établissement (...) y compris sur ce que nous avons à dire de ces classements à nos décideurs politiques qui les regardent ».
- « Nous ne sommes pas les seuls à nous interroger sur ces classements : le MEAE réunit régulièrement plusieurs acteurs ministériels pour savoir comment la France se situe sur différents plans (économie, performance éducative...) et comment l'améliorer. Même si en ce qui concerne l'ESR, notre position est particulière puisque ce n'est pas la France qui est classée mais les établissements français », indique de son côté Brigitte Plateau.

Les stratégies de l'Etat et des établissements pas forcément alignées

Bernard Larrouturou cite une anecdote illustrant selon lui le dialogue nécessaire entre l'Etat et les établissements sur la question des classements, rapportant que Jean Chambaz, président de Sorbonne Université, « envisage de faire une tribune dans Le Monde pour dire que le développement de la science ouverte - auquel tout le monde, dont la ministre et lui-même, est très attaché - va faire perdre des places dans les classements internationaux ».

« Je n'ai pas eu le temps de discuter par quel mécanisme il voyait cela mais on peut imaginer qu'il parlait de la conséquence d'inciter les chercheurs à aller vers plus d'open access et moins vers des revues à fort facteur d'impact. Je prends ceci comme illustration pour montrer que sur les classements, les éléments de vision partagée que porte le Mesri pour l'évolution de l'Esri et les stratégies d'établissements (...) ne sont pas parfaitement alignés », expose-t-il.

Une réflexion à mener au niveau des sites

« Bien évidemment, dans ce travail sur les classements, la mise en place des regroupements - sous la forme de Comue, d'associations ou d'établissements expérimentaux - est essentielle. Il nous semble important que ces regroupements puissent décider du destin qu'ils veulent suivre ensemble, concernant la gouvernance, la structuration en composantes qui définissent leur profil scientifique, la diplomation, le pilotage de la recherche, etc.

Il nous semble aussi que c'est la bonne granularité pour s'interroger sur la façon dont ces regroupements veulent être visibles à travers ces classements : le choix n'est pas forcément possible pour les grands classements globaux de type ARWU ou Leiden, mais c'est le cas pour beaucoup d'autres. Il est donc important que les acteurs s'en emparent, car ce n'est pas à nous, État, de dicter quelque chose qui soit valable pour tous », détaille encore la Dgesip.

Deuxième journée de la CPU sur les classements

Cette journée fait suite à un précédent séminaire sur la même thématique, organisé par la CPU le 14/11/2018.

Une autre journée consacrée aux classements est organisée par la Comue Université Paris-Saclay et Clarivate Analytics à Orsay le 25/06/2019, avec notamment les interventions de Lu Wang, responsable donnée au sein de Shanghai ranking consultancy, et Ludo Waltman, directeur adjoint du centre de recherche néerlandais CWTS qui édite le classement de Leiden.

Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des présidents d'université
103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/05/19 à 11:29

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation



L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont rassemblés dans un ministère depuis le 17/05/2017. Frédérique Vidal en est la ministre.

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

21, rue Descartes

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 2286, créée le 11/07/14 à 04:20 - MàJ le 23/05/19 à 11:41

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »